



Collectif National pour
les Droits des Femmes
(CNDP)
21 ter rue Voltaire
75011 Paris
E mail: colcadac@club-
internet.fr

Quand le Gouvernement Sarkozy s'en prend aux femmes!

Premières visées par la casse des services publics

□ Le droit à l'avortement:

Madame Bachelot a présenté, au nom du gouvernement, la loi HPST (Hôpital Patient Santé Territoire). Cette loi met en place un nouveau dispositif de restructuration de la santé publique dont le seul objectif est la rentabilité économique.

Les établissements de santé sont regroupés pour permettre la suppression de postes de personnel médical, paramédical et administratif, cela dans le mépris total des professionnels et des usagers(ères).

Dans cette optique, les maternités et les CIVG (Centre d'Interruption Volontaire de Grossesse) sont particulièrement touchés. Partout en France, des établissements de santé de proximité ferment ou sont démantelés.

Les délais d'attente pour un avortement peuvent atteindre 3 semaines. L'obligation des établissements publics d'organiser la pratique des IVG n'est pas respectée puisqu'il n'y a aucune mesure contraignante ou incitative.

**En 2009 à Paris, les CIVG Broussais, Jean Rostand, Tenon ont fermés.
Prévision 2011 : Saint Antoine, Bobigny (Avicenne), Poissy-Saint Germain.**

**Pour résister au saccage de l'hôpital public et pour maintenir l'accès aux soins pour toutes et tous.
Pour le maintien du droit à l'avortement dans des structures adaptées.**

Les femmes doivent pouvoir choisir entre IVG médicamenteuse et IVG chirurgicale avec le choix de l'anesthésie. Le tout médicamenteux ne respecte pas le choix des femmes.

APPEL à une manifestation nationale à Paris le 6 novembre 2010, à l'initiative de l'ANCIC, la CADAC et le MFPP, pour le droit à l'avortement, contre la fermeture des CIVG, contre le démantèlement de l'Hôpital public!!!

□ La petite enfance et l'éducation:

Malgré une mobilisation d'une année menée par le collectif « Pas de bébés à la consigne », le décret de Nadine Morano et le plan de Luc Chatel, supprimant les toutes petites sections en maternelle, dégradent considérablement le dispositif d'accueil de la petite enfance en diminuant la proportion des professionnels les plus qualifiés (éducateurs de jeunes enfants, puéricultrices et auxiliaires de puériculture) dans les établissements et services d'accueil des jeunes enfants.

Taux d'encadrement réduit pour les tout petits, un adulte pour 12 enfants de 2 à 3 ans au lieu d'un pour 8 aujourd'hui!

L'inscription dans le droit commun des jardins d'éveil, c'est clairement une baisse du taux d'encadrement pour des enfants accueillis jusque là en crèche et la justification des suppressions massives de postes d'enseignants dans les écoles maternelles, conséquence d'une attaque globale contre le service public d'éducation. Cette attaque en règle contre le service public de la petite enfance, c'est pour de nombreuses femmes le retour au foyer et à la garde des enfants.

Suppression de 68000 places depuis 2000 en école maternelle, recul de l'âge de la scolarisation et classes surchargées!

Pour le partage des tâches domestiques, de l'éducation des enfants nous exigeons un véritable service public de la petite enfance mixte, gratuit et de qualité!

Parmi les premières visées par la circulaire du 18 janvier 2010 sur les services sociaux d'intérêt général

Après la tentative, en 2009, à l'encontre du Planning Familial, massivement contrecarrée par la mobilisation citoyenne, le gouvernement réitère ses attaques : c'est l'ensemble des associations qui est visé et particulièrement celles qui, sur le terrain, assurent l'accueil et l'accompagnement des femmes et la défense de leurs droits.

Nous sommes partie prenante de l'appel des associations <http://www.associations-citoyennes.net> et soutenons leurs luttes.

Premières visées par la réforme territoriale

La réforme des collectivités territoriales remet en cause les fondements mêmes de la République, et, de plus, va à l'encontre de l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités électives. Cette réforme antidémocratique préconise un mode de scrutin des conseillers territoriaux qui casse le pluralisme politique et qui constitue une régression sans précédent de la parité entre les femmes et les hommes en rejetant l'article 1er de la Constitution française qui stipule : « *La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales* ».

La réforme des collectivités territoriales, c'est 19,3% de femmes pour 80,7% d'hommes parmi les conseillers territoriaux.

Nous exigeons le retrait d'un projet qui aurait pour conséquence d'exclure les femmes des responsabilités départementales et régionales!

Premières visées par les inégalités professionnelles

Malgré toutes les lois sur l'égalité professionnelle (qui restent non contraignantes), les inégalités qui frappent les femmes au travail s'aggravent en ces temps de crise et de réformes ultra-libérales. Dans le privé, elles sont les victimes prioritaires du chômage, de la précarité, elles occupent souvent des temps partiels. Dans le public, en particulier dans la santé et l'éducation, secteurs largement féminisés, elles font face aux suppressions massives de postes et au démantèlement des statuts

Les femmes représentent 57% des chômeurs non indemnisés, 85% des salariés à temps partiel et 80% des salariés payés en dessous du SMIC!

Contre les inégalités au travail nous exigeons la transformation de tous les emplois précaires en CDI et des contrats partiels à temps complet pour celles et ceux qui le souhaitent! Nous exigeons l'égalité salariale, la mixité dans tous les domaines, un rattrapage et une revalorisation des écarts de salaires!

Premières visées par la réforme des retraites

Dans le privé, les réformes de 1993 et 1996 (passage des dix meilleures années à vingt-cinq et désindexation des salaires) sont une vraie catastrophe pour les pensions des femmes. La nouvelle loi sur les retraites va amplifier le phénomène. Par souci d'harmonisation par le bas la prochaine réforme étendra cette mesure au secteur public qui perd l'indexation de la pension sur les six derniers mois. Sous couvert d'équité entre le public et le privé, ce qui est visé au travers de l'allongement de la durée de cotisations et des différentes mesures de la loi, c'est de baisser considérablement le niveau des pensions des salarié-e-s et plus particulièrement celui des femmes. Ainsi à salaire égal, du fait d'une espérance de vie plus élevée, celles-ci devraient cotiser davantage que les hommes pour un même niveau de retraite, alors qu'elles prennent déjà leur retraite en moyenne deux ans après les hommes.

**Pour les seules pensions de droit direct (hors avantages familiaux et pensions de réversion), les femmes touchent moitié moins que les hommes: 650 euros contre 1 383 euros!
Parmi les retraité-e-s pauvres, 8 sur 10 sont des femmes!**

**Pour la défenses de nos retraites,
nous exigeons
une retraite par répartition, à 60 ans,
sans augmentation de la durée de cotisation,
à taux plein et au moins égale au SMIC!**